

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
3 février 2009
Français
Original : anglais

**Rapport du Secrétaire général sur les enfants
et les conflits armés en République centrafricaine***Résumé*

Le présent rapport, établi en application des dispositions de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité, est le premier rapport de pays sur la situation des enfants et les conflits armés en République centrafricaine présenté au Conseil et à son Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés. Il couvre la période allant de janvier 2007 à novembre 2008.

Ce rapport porte principalement sur les graves violations dont sont victimes des enfants en République centrafricaine et répertorie les parties au conflit – acteurs étatiques ou non – responsables de graves abus. Il évoque en particulier le fait que des groupes armés non étatiques, notamment des milices d'autodéfense appuyées par le Gouvernement, recrutent et emploient systématiquement des enfants, et met en évidence un phénomène inquiétant, à savoir que toutes les parties au conflit commettent viols et autres agressions sexuelles graves sur l'ensemble du territoire. Les enlèvements sont monnaie courante, en particulier dans le nord-ouest du pays, groupes armés non étatiques et bandits armés en usant pour recruter des enfants ainsi que pour effrayer la population et lui extorquer des rançons.

Le rapport fait apparaître le vide sécuritaire qui existe en République centrafricaine et l'insuffisance des moyens dont dispose le Gouvernement pour protéger la population. En raison de l'impasse dans laquelle se sont récemment retrouvés les pourparlers de paix, du départ de certaines parties au conflit de la table des négociations et de l'instabilité des conditions de sécurité, en particulier du fait de la reprise du conflit armé en octobre et novembre 2008, les violations commises à l'encontre d'enfants le sont en toute impunité. La misère et le dénuement extrêmes dans lesquels la population vit et les retombées des conflits qui secouent le Soudan et le Tchad voisins aggravent une situation qui était déjà alarmante.

Le rapport prend acte de toute la difficulté qu'il y a à lutter contre les violations graves que subissent des enfants en République centrafricaine et comporte une série de recommandations visant à y mettre un terme.



I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi comme suite à l'ajout de la République centrafricaine au plan de travail du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés en décembre 2007, ce qui avait été fait après que les parties recrutant ou utilisant des enfants en République centrafricaine avaient été répertoriées dans les annexes à mon septième rapport sur les enfants et les conflits armés (S/2007/757). Lesdites parties sont les suivantes : l'Armée populaire pour la restauration de la république et la démocratie (APRD), l'Union des forces démocratiques pour le rassemblement (UFDR) et le Front démocratique du peuple centrafricain (FDPC). Un mécanisme de surveillance des violations graves commises à l'encontre d'enfants et de communication d'informations à ce sujet est en train d'être mis en place en République centrafricaine, en application de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité. À cet égard, une équipe spéciale a été créée sous la houlette de l'ONU pour mettre en œuvre le mécanisme de surveillance et de communication de l'information.

II. Aperçu de la situation politique et militaire et des conditions de sécurité

A. Historique et faits récents

2. Depuis qu'elle a accédé à l'indépendance en 1958, la République centrafricaine connaît épisodiquement de grosses difficultés sur les plans politique, social et institutionnel. Le Président en exercice, François Bozizé, est arrivé au pouvoir en 2003, à l'issue d'une très longue période de rébellion, puis il a été démocratiquement élu en 2005. Toutefois, comme celui de son prédécesseur, Ange-Félix Patassé, son mandat est caractérisé par une situation de rébellion permanente qui a de lourdes répercussions sur le plan humanitaire. Non seulement les groupes rebelles se livrent à des exactions, mais en plus les forces armées nationales, en particulier la Garde présidentielle, se rendent coupables de multiples atteintes aux droits de l'homme, y compris des exécutions extrajudiciaires, ce qui a poussé la population à prendre massivement la fuite. Des milliers de personnes se sont réfugiées dans la forêt, où même les moyens de survie les plus élémentaires leur font défaut. Plusieurs groupes rebelles sévissent sur l'ensemble du territoire centrafricain, tout particulièrement dans les régions du nord.

3. Le Gouvernement centrafricain a signé l'accord de paix de Syrte avec le FDPC le 2 février 2007, l'accord de paix de Birao avec l'UFDR en avril 2007 et un cessez-le-feu et un accord de paix avec l'APRD le 9 mai 2008. En outre, un accord de paix global a été conclu avec l'APRD et l'UFDR le 21 juin 2008 à Libreville, sous les auspices du Président gabonais, M. Bongo. Le FDPC, qui n'était pas représenté à cette occasion, a tout de même reconnu la validité de cet accord. Le Mouvement des libérateurs centrafricains pour la justice (MLCJ) a lui aussi signé l'accord de paix global, le 7 décembre 2008. Ce document reste ouvert à la signature de tous les autres groupes armés.

4. Tout au long de l'année 2008, les acteurs de la vie politique se sont essentiellement employés à organiser une concertation politique ouverte à tous, pour favoriser la réconciliation nationale et mettre fin à l'instabilité politico-militaire de la décennie précédente. Le dialogue politique sans exclusive tant attendu s'est ouvert à Bangui le 8 décembre 2008. Le 30 novembre 2007, un comité préparatoire avait été mis sur pied dans cette perspective et il avait présenté ses conclusions au Président Bozizé le 25 avril 2008. Il avait notamment recommandé au Gouvernement de signer un accord de paix avec l'APRD, de conclure un accord de paix global avec tous les groupes politico-militaires et d'adopter les mesures législatives et judiciaires voulues pour favoriser l'universalité.

5. Au début du mois d'août 2008, en raison de dissensions au sujet de l'amnistie, les concertations consacrées au dialogue politique sans exclusive se sont retrouvées au point mort, l'UFDR et l'APRD ayant suspendu leur participation. Des consultations approfondies orchestrées par mon Représentant spécial en République centrafricaine ont permis de sortir de l'impasse et le 15 septembre 2008, un comité de suivi de l'accord de paix global a été mis sur pied à Libreville. Le Président de l'APRD, Jean-Jacques Demafouth, a annoncé à cette occasion que son parti reprenait sa participation au processus de paix.

6. Le 13 octobre 2008, le Président Bozizé a promulgué une loi d'amnistie générale couvrant les violations commises entre mars 2003 et octobre 2008 par les forces gouvernementales de sécurité et de défense et les rebelles. Elle prévoit l'amnistie de l'ancien Président Ange-Félix Patassé, du Président de l'APRD Jean-Jacques Demafouth et du dirigeant du FDPC Martin Koumtamadji (alias Abdoulaye Miskine), ainsi que de tous les membres de leurs forces respectives, pour des infractions allant du détournement de fonds publics à des assassinats, entre autres. Cette amnistie est soumise à des conditions, notamment le cantonnement, la démobilisation et le désarmement des forces combattantes dans les 60 jours suivant la promulgation de la loi. Compte tenu de la brièveté de ce délai, que l'APRD en particulier a dénoncée, on a opté début novembre 2008 pour une démarche graduelle, et les activités de démobilisation devraient commencer début 2009. Le 25 octobre 2008, le Gouvernement centrafricain a remis en liberté 12 combattants de l'APRD, de l'UFDR et du FDPC, conformément aux obligations lui incombant au titre de l'accord.

7. Il faut également signaler que la concertation politique sans exclusive a été préparée sur fond de tensions accrues entre les forces gouvernementales et les groupes rebelles dans le nord du pays. Plusieurs affrontements violents ont opposé les Forces armées centrafricaines (FACA) et l'APRD dans diverses localités du nord-ouest du pays. L'un des plus violents, dans le centre-nord, a fait au moins neuf victimes parmi les soldats gouvernementaux qui étaient tombés dans une embuscade tendue par le FDPC le 11 novembre 2008. Dans le nord-est, le cessez-le-feu conclu entre les forces gouvernementales et des éléments de l'UFDR au titre de l'accord de paix de Birao a globalement été respecté, même si certains groupes dissidents, comme le MLCJ et les Forces pour l'unification de la République centrafricaine (FURCA), ont multiplié les activités. Des bandits de grand chemin, appelés localement Zaraguinas ou coupeurs de route, continuent d'opérer en toute impunité dans le nord du pays. Les groupes d'autodéfense, établis à l'origine pour protéger les populations locales des bandits, constituent désormais des milices armées très bien organisées, que le Gouvernement appuie car il compte sur leur aide pour lutter contre les groupes rebelles.

8. Dans la région du Haut-Mbomou, dans le sud-est, où l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) a lancé une incursion de grande envergure entre février et mars 2008, la situation reste préoccupante car l'autorité exercée par l'État y est quasi inexistante. Il semblerait que des éléments de la LRA se servent du territoire centrafricain pour assurer leur réapprovisionnement. Ils enlèvent et enrôlent des enfants, commettent des agressions sexuelles et pillent des villages.

9. L'instabilité qui règne dans la région entrave elle aussi considérablement la bonne marche du processus de paix en République centrafricaine. Quatre des six pays voisins sont eux aussi déchirés par des conflits internes, ce qui exacerbe l'instabilité en République centrafricaine. Les fréquentes incursions des forces armées tchadiennes au nord et des rebelles soudanais à l'est ainsi que les attaques qu'ont récemment orchestrées des éléments de la LRA dans le sud-est ébranlent encore davantage la sécurité, déjà précaire.

B. Forces et groupes armés opérant en République centrafricaine

1. Forces gouvernementales et multinationales

Forces armées centrafricaines

10. Les Forces armées centrafricaines (FACA) se composent d'environ 5 000 soldats, tandis que la Garde présidentielle compte entre 800 et 1 000 hommes, qui sont l'élite des forces armées. Ces deux corps ne cessent d'être accusés de violations des droits de l'homme. La Gendarmerie nationale, qui compte environ 1 300 hommes, jouit en comparaison d'une plus grande crédibilité aux yeux de la population.

Mission de consolidation de la paix en République centrafricaine

11. La Mission de consolidation de la paix en République centrafricaine (MICOPAX), qui a remplacé la Force multinationale de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, est une force de maintien de la paix régionale, constituée de troupes envoyées par le Cameroun, le Congo (Brazzaville), le Gabon et le Tchad. Déployées à Bangui et dans le nord du pays, celles-ci ont pour mission de protéger la population et d'appuyer la mise en œuvre des activités qui visent à réformer le secteur de la sécurité. La Mission est parvenue à relativement sécuriser plusieurs zones rurales, mais la présence dans ses rangs de soldats de la paix d'origine tchadienne et de soldats des FACA risque de nuire à la réputation de neutralité dont elle jouit.

Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad

12. La Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT), établie en application de la résolution 1778 (2007) du Conseil de sécurité, compte dans ses rangs 200 hommes de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne (EUFOR) basés à Vakaga (au nord-est du territoire jouxtant le Tchad). Son mandat, qui prendra fin en mars 2009, consiste actuellement à sécuriser la région de Birao et à protéger les réfugiés, le personnel humanitaire et les convois d'aide.

2. Groupes rebelles et autres éléments armés non étatiques

Armée populaire pour la restauration de la république et la démocratie

13. L'Armée populaire pour la restauration de la république et la démocratie a été créée à la fin de l'année 2005. Sur le plan politique, elle est dirigée par Jean-Jacques Demafouth, et son commandement militaire est assuré par Laurent Djim Weï. Elle mène son action principalement dans le nord-ouest et le centre-nord. L'APRD se compose de plusieurs centaines de soldats qui, s'ils sont mal équipés (essentiellement d'armes artisanales), n'en connaissent pas moins extrêmement bien le terrain et exercent un contrôle strict sur la population locale, ce qui leur confère un avantage relatif. L'APRD demeure pour l'heure le groupe armé le plus actif.

Union des forces démocratiques pour le rassemblement

14. Cette coalition de trois groupes plus restreints a été créée en septembre 2006 et opère dans les régions de la Vakaga et de la Haute-Kotto (nord-est). Elle se compose de plusieurs centaines de soldats, placés sous le commandement de Zakaria Damane. À l'heure actuelle, l'UFDR collabore activement avec les FACA ainsi qu'avec les forces de l'EUFOR et de la MINURCAT en vue de sécuriser la région.

Front démocratique du peuple centrafricain

15. Le Front démocratique du peuple centrafricain est dirigé par Abdoulaye Miskine, actuellement exilé en Jamahiriya arabe libyenne. Basé dans le centre-nord (principalement dans les préfectures de Nana-Grebizi et d'Ouham), il compte dans ses rangs plusieurs centaines de soldats, pour la plupart originaires de la région. Il est nettement mieux équipé que tous les autres groupes armés en République centrafricaine et dispose notamment de nouveaux uniformes et d'un nombre limité d'armes lourdes. Pendant la majeure partie de la période à l'examen, il n'a pas représenté une menace pour la sécurité, situation qui a changé en novembre 2008, lorsqu'il a tendu une embuscade à des soldats des FACA dans le centre-nord.

Mouvement des libérateurs centrafricains pour la justice

16. Placé sous la houlette d'Abakar Sabone (l'un des fondateurs de l'UFDR), le MLCJ a récemment fait sécession de l'UFDR. Bien qu'il ne compte plus que quelques dizaines de soldats mal équipés, il est tout de même en train de gagner en légitimité grâce aux rivalités entre ethnies et au sentiment de stigmatisation qu'ont certaines populations.

Forces pour l'unification de la République centrafricaine

17. On en sait relativement peu sur ce groupe armé qui vient d'être constitué. Il se composerait de plusieurs dizaines de soldats opérant dans le nord-est du pays (Vakaga) sous la houlette d'Oumar Younouss (alias Sodiam), qui prétend bénéficier du soutien des populations que l'UFDR a marginalisées. Il semblerait aussi que des pays voisins lui apportent leur soutien.

Zaraguinas

18. Également appelés « coupeurs de route » ou bandits de grand chemin, les Zaraguinas opèrent sur tout le territoire de la République centrafricaine, particulièrement dans le nord et le nord-ouest. Ils menacent sérieusement la sécurité car ils s'en prennent fréquemment aux convois humanitaires et enlèvent des gens en vue d'obtenir des rançons. Ils ont des capacités et des modes d'organisation différents et ne forment pas un groupe homogène. Les Zaraguinas viennent généralement de la République centrafricaine, du Soudan, du Tchad ou du Cameroun, parfois même du Mali ou de l'Ouganda. Il est arrivé qu'ils comptent dans leurs rangs des éléments de groupes rebelles centrafricains ou encore de forces armées tchadiennes ou centrafricaines. Les affrontements entre eux et des groupes rebelles ou les FACA sont très fréquents.

Groupes d'autodéfense

19. Les milices d'autodéfense se sont multipliées depuis le début de l'année 2008, en particulier dans le nord-ouest, où elles ont redoublé d'activités. Elles se constituent souvent dans des villages en réaction aux attaques perpétrées par les Zaraguinas. Il semblerait que certaines d'entre elles aient été constituées expressément à l'initiative ou avec l'appui du Ministère de l'intérieur centrafricain, et que les milices et groupes d'autodéfense opérant dans le pays soient généralement appuyés par le Gouvernement et armés avec le concours des autorités locales. Les FACA font aussi appel à elles pour s'attaquer aux Zaraguinas, et de plus en plus souvent à l'APRD. Dans certains villages, elles regroupent entre 10 % et 15 % de la population totale.

3. Éléments armés étrangers**Forces armées tchadiennes**

20. En vertu d'accords que les Gouvernements de la République centrafricaine et du Tchad ont conclus officiellement, les forces armées tchadiennes apportent un concours militaire aux opérations menées par les FACA dans le nord de la République centrafricaine, dans un rayon de 60 kilomètres de la frontière avec le Tchad. Des éléments des forces armées tchadiennes se rendent régulièrement dans le nord du territoire centrafricain pour y combattre les rebelles, que les deux Gouvernements considèrent être une menace.

Armée de résistance du Seigneur

21. On sait que la LRA, qui a été fondée en Ouganda et est dirigée par Joseph Kony, opère à partir du nord-ouest de la République démocratique du Congo. Entre février et mars 2008, des éléments de cette faction auraient pénétré à quatre reprises sur le territoire de la République centrafricaine, où ils se sont livrés à des exactions.

Tora Bora soudanais

22. Pendant la majeure partie de la période à l'examen, les Tora Bora soudanais ont orchestré depuis la République centrafricaine leurs opérations au Soudan, mais il semblerait qu'ils n'y soient plus basés.

III. Tendances et incidents en matière de violations graves commises contre des enfants

A. Contexte

23. En République centrafricaine, les indicateurs concernant la survie de l'enfant demeurent parmi les plus mauvais de toute l'Afrique. En raison de la précarité de la situation des droits de l'homme et de la crise humanitaire, les enfants sont particulièrement exposés à toute une série de violations graves, notamment les six que le Conseil de sécurité a répertoriées dans sa résolution 1539 (2004). Premières victimes du conflit, les enfants se font souvent enrôler, sont contraints à se déplacer ou se font enlever, et ils n'ont pas accès aux produits de première nécessité, comme la nourriture et l'eau potable, ni aux services de santé ou d'éducation.

24. Les combats auxquels se livrent toutes les parties au conflit et les dangers qui menacent la population ont contraint des milliers de personnes à prendre la fuite. En République centrafricaine, on observe deux types de déplacements, qu'il n'est pas toujours aisé de distinguer. Dans le premier cas, les villageois organisent leur départ puis se réfugient pendant quelques jours dans la brousse. Ces déplacements, « préventifs » (ou encore qualifiés de stratégie de survie), sont généralement déclenchés par des rumeurs selon lesquelles des forces ou groupes armés ou des Zaraguinas sont en chemin. Dans le second cas en revanche, le déplacement se produit lorsque des forces ou groupes armés ou des Zaraguinas attaquent soudainement des villages dont la population n'a généralement pas le temps de s'organiser ni d'emporter des articles de première nécessité ou des produits de base. Les fuyards se cachent parfois dans la brousse, errent d'un village à l'autre ou finissent par arriver dans le camp de déplacés de Kabo (centre-nord). Dans de telles conditions, les enfants sont particulièrement vulnérables puisqu'ils sont parfois abandonnés sur place ou victimes de graves violations (enlèvement et enrôlement, meurtre ou atteintes à l'intégrité physique, et sévices sexuels). On estime que les enfants représentent la moitié des déplacés, et ils n'ont accès à aucun service de base dans les domaines de l'éducation et de la santé.

25. Il est en outre extrêmement préoccupant que les naissances ne soient pas enregistrées en République centrafricaine, car cela rend plus difficile la lutte contre les violations graves subies par les enfants. D'après les statistiques officielles du Gouvernement, 49 % seulement des naissances sont enregistrées à l'échelon national, et 36 % en milieu rural.

B. Recrutement et emploi d'enfants

26. Pendant la période à l'examen, toutes les parties non étatiques au conflit auraient recruté des enfants. En raison de l'extrême instabilité des conditions de sécurité dans le nord, où les combats et les actes de banditisme contraignent la population à se déplacer, les enfants sont davantage exposés au risque de se faire enrôler. Ce sont donc tout particulièrement les groupes armés non étatiques opérant dans le nord qui recrutent et emploient des enfants. L'apparition des milices d'autodéfense, auxquelles le Gouvernement fait de plus en plus souvent appel pour appuyer ses troupes, commence elle aussi à susciter de vives préoccupations à cet égard.

27. Le recrutement d'enfants risque de s'intensifier en raison de l'absence de développement, de l'impossibilité d'accéder à des services de base et du manque de possibilités économiques et sociales, ainsi que de la stigmatisation de certains groupes, qu'ils soient ethniques, religieux ou sociaux (les communautés nomades sont diabolisées et présentées comme une menace pour les populations locales).

28. Du fait des lacunes en matière d'accès et d'enregistrement des naissances ou encore des difficultés qu'il y a à déterminer l'âge des gens, les organisations humanitaires ont eu beaucoup de mal à mesurer toute l'ampleur du phénomène du recrutement et de l'emploi d'enfants. Par ailleurs, les dimensions régionale et transfrontalière du conflit, les différentes caractéristiques des forces et groupes armés opérant en République centrafricaine, la précarité des alliances formées et l'éclatement des groupes ont encore compliqué la tâche consistant à déterminer où les enfants sont recrutés, par qui et à quelles fins.

29. Il faut signaler que pendant la période à l'examen, des progrès ont été faits sur la voie de la libération des enfants se trouvant dans les rangs de l'APRD et de l'UFDR, grâce au travail de sensibilisation mené de concert par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les organisations non gouvernementales (ONG) partenaires œuvrant dans le domaine humanitaire, ainsi qu'au voyage que ma Représentante spéciale pour les enfants et les conflits armés a fait dans la région en mai 2008. L'impasse dans laquelle se sont retrouvés les pourparlers de paix, puis le retrait en août 2008 des principales parties au conflit du dialogue général sur la paix ont cependant retardé la concrétisation de l'engagement qui avait été pris de libérer les enfants. Pour l'heure, relativement peu d'enfants ont effectivement été remis en liberté, et il se pourrait même que d'autres aient été recrutés.

Nord-ouest

30. L'APRD recrute ouvertement des enfants, tout en affirmant ne pas les employer comme combattants actifs. L'engagement se ferait principalement à titre volontaire et serait motivé par l'insécurité chronique, un sentiment de stigmatisation ethnique et l'impossibilité d'accéder à l'ensemble des services de base. L'APRD a récemment recensé 250 enfants qu'elle devait libérer et qui devaient être réintégrés, mais d'après les organismes des Nations Unies et les partenaires œuvrant pour la protection de l'enfance, il se pourrait que les enfants associés à cette force soient encore plus nombreux. En novembre 2008, 100 enfants avaient été identifiés, âgés pour la plupart de 12 à 17 ans, voire même pour certains de 9 ou 10 ans. Tous avaient rejoint les rangs du groupe armé entre deux et quatre ans plus tôt, et nombre d'entre eux volontairement, semble-t-il. Aucune fille n'a été identifiée jusqu'à présent, bien qu'on en ait repéré quelques-unes. Les affaires ci-après ont été recensées; il s'agit d'enfants enrôlés par l'APRD pendant la période à l'examen :

a) Trois garçons âgés de 15 à 18 ans, que la pauvreté et l'absence de débouchés sur le plan économique avaient poussés à intégrer l'APRD à Paoua en 2006. Ils ont dit avoir été maltraités et contraints à voler de la nourriture et de l'argent à leur communauté. Ils se sont enfuis en avril 2008 et craignent depuis des représailles;

b) Trois frères âgés de 9 à 14 ans, qui avaient intégré l'APRD en novembre 2006. Ils ont été identifiés par l'ONU et attendent maintenant dans un camp de cantonnement près de Paoua leur démobilisation officielle;

c) Trois garçons âgés de 12 à 15 ans, qui ont indiqué à l'ONU avoir combattu activement depuis leur incorporation dans l'APRD en 2005.

31. Des milices et groupes d'autodéfense ont eux aussi recruté et employé des enfants. La reconnaissance sociale, le manque d'accès à des services de base, les avantages matériels et parfois l'espoir d'intégrer ultérieurement les forces armées nationales comptent parmi les motivations invoquées. Si de nombreux garçons semblent rejoindre volontairement ces milices, la pression exercée par les pairs et les autorités locales, y compris les chefs religieux, intervient elle aussi. La présence d'enfants dans ces groupes reste un sujet très délicat et la position officielle des sous-préfets et des agents recruteurs locaux est que les miliciens ont généralement plus de 18 ans. Ils admettent toutefois aussi que certains peuvent avoir entre 14 et 18 ans et s'être enrôlés parce qu'aucune possibilité ne s'offrait à eux dans le domaine de l'éducation ou parce qu'ils étaient en échec scolaire. Aucune limite d'âge n'est appliquée au moment du recrutement, ce qui incite beaucoup de mineurs à s'enrôler. On observe de ce fait de plus en plus d'enfants armés sur les principales artères menant de Bossangoa à Bouar et Bocaranga. En novembre 2008, le personnel de l'ONU a rencontré à Yambo, à 60 kilomètres de Bocaranga, des garçons qui se disaient fiers d'appartenir au groupe d'autodéfense local, car ainsi ils pouvaient protéger leur village des bandits et des rebelles.

32. Pour la plupart, ces groupes affirment être autonomes et s'être constitués pour remédier à l'insécurité. Il semblerait toutefois que nombre d'entre eux soient très organisés, en particulier dans la région d'Ouham-Pendé. Le coordonnateur de la milice locale a indiqué à l'ONU que la milice comptait 2 092 membres dans la région. Dans les zones placées sous leur contrôle, les dirigeants locaux sélectionnent les jeunes gens qu'ils jugent dignes de confiance puis transmettent leurs noms au coordonnateur local, aux sous-préfets et au préfet qui les transmettent à leur tour aux forces de police et aux autorités judiciaires locales, puis aux Ministères de l'intérieur et de la défense centrafricains.

Centre-nord et nord-est

33. Selon certaines sources, l'APRD ne recruterait pas d'enfants comme combattants dans le centre-nord, principalement parce que le commandant local, qui est désireux d'adresser un message positif tant à la population qu'à la communauté internationale, exerce un contrôle strict. Cependant, étant donné que de nombreux rebelles de l'APRD vivent dans les communautés, les organismes des Nations Unies jugent possible que des enfants soient utilisés comme messagers ou pour remplir d'autres tâches auxiliaires.

34. Pendant la période à l'examen, les recrutements dans le nord-est ont été essentiellement le fait de l'UFDR, qui affirme cependant avoir renvoyé dans leur communauté d'origine tous les enfants qui se trouvaient jusque-là dans ses rangs.

35. Lorsque l'UFDR a attaqué les FACA et les positions de l'armée française à Birao les 3 et 4 mars 2007, certains des rebelles étaient semble-t-il d'anciens élèves du collège de Birao, et nombre d'entre eux, âgés de 12 à 17 ans, ont perdu la vie à cette occasion. En mars 2008, 70 enfants, dont 15 filles, que l'UFDR avait libérés en 2007 ont été immatriculés et interrogés par l'ONU et les ONG partenaires dans les villages d'Ouanda-Djallé, de Tahala, de Seregobo et de Koumbal, dans la région de Vakaga, à l'est du pays. Ils avaient pour la plupart entre 11 et 17 ans lorsqu'ils se trouvaient dans les rangs du groupe armé, où ils sont restés pendant des périodes

variant de quelques mois à un an et demi. Pratiquement tous les garçons ont affirmé qu'ils s'étaient enrôlés volontairement; 45 % d'entre eux avaient servi comme combattants actifs, en particulier ceux qui étaient originaires de bastions de l'UFDR. Aucune des 15 filles n'avait pris activement part à des combats, et à l'exception de deux d'entre elles, elles avaient été enrôlées de force. Les enfants ont également indiqué avoir subi divers mauvais traitements : certains avaient été emprisonnés, d'autres contraints à transporter des charges très lourdes ou battus parce qu'ils avaient refusé de combattre. Les filles ont dit avoir été victimes de harcèlement sexuel et de viols.

Sud-est

36. Bien que cette région ne soit pas touchée par le conflit en cours, beaucoup d'enfants y ont été enlevés et enrôlés à l'issue des quatre attaques que la LRA a perpétrées en février et mars 2008 contre des villages dans la région d'Obo. Ce même mois, l'ONU a établi une mission conjointe, composée de représentants du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA), du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du Département de la sûreté et de la sécurité et de l'UNICEF, qu'elle a chargée d'évaluer la situation humanitaire et les conditions de sécurité. Il en est ressorti que certains agresseurs auraient eu moins de 15 ans. D'après les 35 adultes qui avaient été enlevés puis remis en liberté par la LRA, les 55 enfants enlevés au cours des attaques étaient désormais employés comme soldats ou pour remplir des tâches auxiliaires, et les filles étaient réduites à l'état d'esclaves sexuelles.

C. Assassinats et mutilations

37. Le conflit ayant un caractère local et les armes lourdes n'étant guère utilisées, les assassinats commis au hasard contre des civils, notamment des enfants, ne constituent pas une pratique systématique en République centrafricaine. Un grand nombre d'incidents au cours desquels des enfants ont été tués et mutilés ont été néanmoins signalés. Les attaques et les incendies de villages par toutes les parties au conflit ont causé la mort de centaines d'enfants. Des enfants ont également perdu la vie lors du pillage de villages par les rebelles au cours d'opérations de représailles menées par les forces gouvernementales qui ripostaient aux attaques lancées par les rebelles et par les Zaraguinas. On trouvera ci-après quelques exemples de massacres et de mutilations d'enfants :

a) Le 19 août 2007, une fillette a été tuée après que des membres des FACA eurent ouvert le feu dans un village situé dans la région de Markounda dans le nord-ouest, à la suite d'une embuscade dressée par des rebelles quelques jours avant;

b) Les 2 et 3 septembre 2007, trois garçons de 16 et 17 ans auraient été tués par des membres de l'APRD aux environs de Bodjomo dans le nord-ouest, alors qu'ils rentraient de Yamodo dans le sud du Tchad;

c) Le 17 décembre 2007, les Zaraguinas auraient tué trois filles et leur mère enceinte au cours d'une attaque à Mira dans le centre-nord. Le même jour, quatre enfants, dont trois garçons et une fille, ont été tués dans des circonstances analogues à Bekondjo;

d) Le 11 novembre 2008, le chef du village de Kete Sido dans le centre-nord, a été tué avec sa femme et l'un de ses enfants lorsque des rebelles du FDPC ont embusqué une patrouille des FACA sur l'axe routier Moyenne Sido-Kabo.

38. En outre, les Zaraguinas lancent des attaques de plus en plus fréquentes contre des villages pour riposter contre les activités de groupes d'autodéfense, tuant des enfants et des jeunes soupçonnés de faire partie de milices. C'est ainsi qu'en décembre 2007, tous les hommes ont été exécutés à la suite d'une rafle dans un village situé sur l'axe Bozoum-Bouar. Onze hommes ont péri et un garçon de 15 ans qui avait fait le mort a survécu mais les blessures par balles qui lui ont été infligées l'ont laissé gravement handicapé.

D. Viols et autres agressions sexuelles graves

39. Il ressort de rapports préliminaires que les cas de viols et autres agressions sexuelles graves sont un motif de très vive préoccupation en République centrafricaine et ces incidents sont très loin d'être tous signalés. En conséquence, on ne mesure pas entièrement toute l'ampleur du problème, fait qui a également nuit à l'efficacité des interventions. Toutes les parties au conflit sont coupables de viols et d'autres agressions sexuelles graves. La violence familiale est également préoccupante et demeure dans une large mesure liée au conflit et à la détérioration générale de l'ordre public. Ces crimes commis contre des enfants demeurent pour l'essentiel impunis et les victimes sont souvent traitées comme des parias au sein de leurs communautés. On trouvera ci-après quelques exemples de viols et d'agressions sexuelles graves commis au cours de la période considérée.

a) À Bouar, dans le nord-ouest, une fillette de 12 ans a été violée par un soldat des FACA le 1^{er} novembre 2007.

b) Dans un village situé entre Bozoum et Paoua, dans le nord-ouest, une fille de 15 ans a été violée par un rebelle de l'APRD qui a mis le feu à ses affaires en août 2008.

c) En mars 2008, l'ONU s'est entretenue avec 15 filles qui ont été libérées par l'UFDR. Cinq d'entre elles, âgées de 14 à 17 ans, ont déclaré qu'elles avaient été régulièrement soumises à des harcèlements sexuels par des membres de ce groupe armé entre janvier et mars 2007, et trois âgées de 11, 15 et 17 ans, ont indiqué qu'elles avaient fait l'objet de viols ou de viols collectifs par les rebelles entre décembre 2006 et juin 2007.

40. Il est également ressorti des entretiens tenus à Kabo en février et novembre 2008 avec des personnes déplacées provenant de l'axe Behily-Croisement Moissala-Bocayanga dans le centre-nord, que les Zaraguinas avaient commis des actes de violences sexuelles et des viols au cours de leurs attaques. Des personnes déplacées ont affirmé que c'était essentiellement pour cette raison qu'elles avaient quitté leurs villages. Des filles auraient été enlevées et emmenées pendant plusieurs jours dans la brousse où elles avaient été violées et obligées de transporter le butin volé par les Zaraguinas. Selon des témoignages, les bandits prennent généralement pour cible des fillettes de 8 à 12 ans.

E. Enlèvements d'enfants

41. Les enlèvements d'enfants en République centrafricaine, surtout dans le nord, suscitent de très vives préoccupations. Ces actes sont fréquents et systématiques et sont, pour la plupart, commis par les groupes rebelles et les Zaraguinas aux fins de recrutement ou d'extorsion de rançons. L'Armée de résistance du Seigneur a également procédé à des enlèvements au cours de plusieurs incursions en République centrafricaine.

42. Selon des informations, les Zaraguinas enlèvent des enfants dans le nord-ouest, notamment dans le but d'obtenir le versement de rançons. Les populations nomades, comme les Peuls, sont particulièrement visées parce que l'on sait qu'elles possèdent du bétail qu'elles peuvent vendre pour payer des rançons. De ce fait, les modes de vie évoluent, les nomades ayant de plus en tendance à se défaire de leurs troupeaux et à se sédentariser afin de se protéger contre les enlèvements. Les bandits de grand chemin enlèvent aussi des enfants, surtout des filles, dans le centre-nord, les violant pendant plusieurs jours dans la brousse avant de les relâcher ou s'en servant pour le transport de biens. On trouvera ci-après quelques exemples d'enlèvements survenus au cours de la période considérée :

a) Le 3 février 2008, six membres de l'APRD ont enlevé un garçon de 8 ans ainsi que son frère de 27 ans à Bemal, dans le nord-ouest. Les victimes ont été relâchées à la suite de l'intervention d'un commandant local de l'APRD et moyennant le versement de 4 000 francs CFA (10 dollars des États-Unis);

b) Entre février et mars 2008, des éléments de l'Armée de résistance du Seigneur auraient enlevé 157 personnes, dont 55 enfants (40 garçons et 15 filles) dans la région d'Obo, dans le sud-est. D'après la mission conjointe des Nations Unies effectuée en mars 2008, ces chiffres sont probablement en deçà de la réalité. À ce jour, 35 personnes ont été relâchées mais on ne compte parmi elles aucun des 55 enfants ni aucune femme enceinte. Quarante-trois enfants enlevés ont moins de 15 ans;

c) En janvier 2007, les Zaraguinas ont enlevé deux sœurs peules de 5 et 6 ans à Tatali (à 40 km de Bozoum dans le nord-ouest) ainsi que 22 autres enfants. L'aînée a été rouée de coups à plusieurs reprises. Elles ont été remises à leur famille contre une rançon de 200 000 francs CFA (500 dollars des États-Unis).

F. Attaques contre des écoles et des hôpitaux

43. Des incidents au cours desquels les Zaraguinas ont attaqué des écoles dans le but d'enlever des enfants ont été signalés dans la région de Bozoum, dans le nord-ouest. De ce fait, certaines familles ont refusé d'envoyer leurs enfants à l'école. Il faut ajouter à cela l'insécurité qui règne sur les grands axes routiers et la destruction de centaines de villages depuis 2005, dont des écoles et des centres de santé, qui ont été incendiés. Aussi, un grand nombre d'enfants ne sont-ils pas allés à l'école pendant des mois ou des années dans les zones gravement touchées par le conflit.

44. Des écoles et centres de santé ont été détruits et des villages attaqués et incendiés par toutes les parties au conflit dans le nord de la République centrafricaine. Des écoles ont été également fermées au cours de la période considérée en raison de l'insécurité ou du déplacement de populations. Deux des

trois écoles du Birao, dans le nord-est, ont également été partiellement détruites par les FACA et l'UFDR au cours des combats qui se sont déroulés en mars 2007.

G. Refus d'autoriser l'acheminement de l'aide humanitaire

45. Au cours de la période considérée, l'accès à l'aide humanitaire a fluctué au gré des circonstances en République centrafricaine. En raison de l'impasse du dialogue politique, de la persistance de l'insécurité, des saisons des pluies et du manque d'infrastructures, notamment de routes, les convois et le personnel humanitaires ont eu du mal à se rendre dans certaines régions. En outre, les Zaraguinas poursuivent leurs activités dans tout le nord du pays, créant un sentiment général d'insécurité. Par ailleurs, il est signalé que les attaques se multiplient plus au sud et l'on pense qu'elles devraient être encore plus nombreuses avec l'approche de la saison sèche. Les Zaraguinas sont responsables de plusieurs attaques contre le personnel des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, notamment de vols, d'actes d'intimidation et de violence qui, dans certains cas, ont fait des morts. On trouvera ci-après quelques exemples d'incidents visant le personnel et les secours humanitaires au cours de la période considérée :

a) En novembre 2007, les Zaraguinas ont arrêté un véhicule appartenant à une organisation non gouvernementale sur la route menant de Batanfago à Kabo, dans le centre-nord. Des membres du personnel local ont été roués de coups et une employée recrutée sur le plan international, dont les vêtements avaient été arrachés, a fait l'objet de harcèlements sexuels;

b) En mars 2008, une organisation non gouvernementale a été attaquée à Gordil, dans le nord-est, par les Zaraguinas qui ont tiré sur son véhicule, tué une femme et volé des biens se trouvant à bord;

c) Le 6 mai 2008, les Zaraguinas ont attaqué deux camions des Nations Unies livrant des fournitures humanitaires à 12 kilomètres de Bossambebe, dans le nord-ouest. Ils ont tiré sur le premier camion qui tentait de prendre la fuite et dont le chauffeur a été blessé. Ils ont arrêté le deuxième camion, roué de coups son chauffeur et l'ont dévalisé;

d) Le 11 novembre 2008, des jeunes ont attaqué à Bossangoa, dans le nord-ouest, un camion des Nations Unies livrant des fournitures humanitaires, et volé des vivres. Ils ont prétendu que l'ONU nourrissait les rebelles de l'APRD alors que les populations mouraient de faim.

46. En raison du sentiment général d'insécurité, des déplacements de populations et de la poursuite des combats, certaines activités humanitaires ont également été suspendues, ce qui avait des conséquences catastrophiques sur les populations, et en particulier les enfants. En mai 2008, trois centres de santé à Gwankira, au Croisement Moissala et à Bocayanga, dans le centre-nord, ont fermé, les patients de même que le personnel local ayant été contraints de s'enfuir face au risque de conflit armé. Seuls deux de ces centres ont rouvert leurs portes depuis lors. À ce jour, la route menant du Croisement Moissala à Behily continue d'être jugée trop dangereuse et les organismes des Nations Unies de même que leurs partenaires ne l'empruntent pas en raison de l'insécurité qui continue de régner. De ce fait, les populations vivant le long de cet axe routier sont privées d'aide humanitaire. Les opérations militaires qui se poursuivent dans tout le pays ont également empêché la

libre circulation des convois et des agents humanitaires, à la fois locaux et internationaux. Au début de septembre 2008, l'APRD a détruit des ponts reliant Paoua, dans le nord-ouest, au Tchad, pour empêcher les déplacements des FACA, de la MICOPAX et des forces tchadiennes. Depuis lors, les Nations Unies et les organisations non gouvernementales ont suspendu leurs activités dans la région.

47. En outre, des restrictions à la circulation des convois et du personnel sont de plus en plus fréquemment signalées depuis juillet 2008, surtout dans le nord-ouest. Les véhicules transportant des agents humanitaires internationaux ou locaux sont soumis à des contrôles de plus en plus intempestifs aux barrières, à la fois officielles et officieuses établies par le Gouvernement et l'APRD. De ce fait, les retards pris dans l'acheminement de l'aide et des vivres deviennent plus fréquents. En août 2008, un camion-citerne loué par un organisme des Nations Unies et arborant le drapeau de l'ONU a été arrêté et tenu d'acquitter une « taxe » successivement auprès de l'APRD, des FACA, de la Garde présidentielle, des gardes forestiers et de la police. Le chauffeur a perdu une journée faute d'argent. Selon des informations, le personnel humanitaire (surtout le personnel local) avait aussi été arrêté aux postes de contrôle de l'APRD et accusé d'espionnage et fait l'objet de menaces, y compris de menaces de mort. À la suite de la vaste campagne de sensibilisation menée par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, la situation s'est sensiblement améliorée depuis septembre 2008.

IV. Dialogue avec les parties au conflit et plans d'action

48. Mon Représentant spécial pour les enfants et les conflits armés s'est rendu en République centrafricaine du 26 au 31 mai 2008 pour évaluer sur place la situation des enfants dans le cadre de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité. Sa visite avait aussi pour objet d'instaurer un dialogue avec les parties au conflit énumérées dans mon septième rapport sur les enfants et les conflits armés (S/2007/757). À cette occasion, mon Représentant spécial a rencontré les dirigeants de l'APRD dans le nord-ouest et de l'UFDR dans le nord-est. Grâce aux efforts de sensibilisation concertés que ne cessent de mener le Bureau de la coordination des activités humanitaires et l'UNICEF, l'APRD et l'UFDR se sont engagés auprès de mon Représentant spécial à établir, avec le concours de l'ONU, des plans d'action concrets et assortis de délais en vue d'empêcher le recrutement et l'utilisation d'enfants, et à recenser les enfants dans leurs rangs et à les remettre à l'UNICEF et à d'autres organismes de protection de l'enfance. Ils se sont aussi engagés à prendre des mesures pour empêcher que d'autres violations graves ne soient commises contre des enfants. L'APRD a identifié un groupe initial de 100 enfants qui devaient quitter ses rangs et être transférés à l'UNICEF et à des organisations non gouvernementales partenaires en vue d'être réintégrés dans leurs communautés.

49. À ce jour, aucun plan d'action officiel n'a été signé avec une quelconque des parties au conflit, comme le demandait le Conseil de sécurité dans la résolution 1539 (2004). En revanche, des accords en vue du départ et de la réintégration d'enfants ont été signés avec l'UFDR en juin 2007 et un accord formel avec l'APRD est toujours en cours de négociation. Ces engagements et accords devraient se traduire par des plans d'action officiels concernant les enfants soldats dans le courant de 2009. On prévoit aussi que l'Organisation des Nations Unies engagera un dialogue avec d'autres parties au conflit en vue d'élaborer des plans d'action visant à mettre un terme au recrutement à l'utilisation d'enfants soldats et d'obtenir de leur

part l'engagement qu'elles lutteront contre d'autres violations graves commises à l'encontre d'enfants.

V. Désarmement, démobilisation et réintégration et adoption de programmes à cette fin

50. Actuellement, il n'existe pas à proprement parler de processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) en République centrafricaine. Le Gouvernement a proposé un programme de DDR des combattants rebelles, et un groupe de travail chargé d'en arrêter les modalités d'exécution a été créé. Le rapport de ce groupe de travail a été adopté officiellement lors de la troisième réunion du Comité de suivi, tenue à Libreville (Gabon) le 20 novembre 2008.

51. À la suite de la signature d'un accord tripartite avec l'UNICEF et le Gouvernement en juin 2007, l'UFDR a communiqué la liste de 500 enfants qui avaient été libérés et renvoyés dans leurs villages. D'avril 2007 à mai 2008, l'UNICEF a enregistré 237 de ces enfants. Il était difficile, dans bien des cas, de vérifier leur âge car il n'existait pas de service d'enregistrement des naissances dans la région. Il ressortait des entretiens menés que la majorité avaient pris directement part aux hostilités d'avril 2006 à avril 2007. Dix pour cent d'entre eux, qui avaient de 10 à 12 ans, étaient pour la plupart affectés au transport de munitions, de vivres ou d'eau pendant les combats. La période moyenne de recrutement variait de trois mois à un an, mais certains enfants avaient été associés à d'autres groupes rebelles dans cette région pendant trois ans. Presque tous ont déclaré qu'ils avaient rejoint les rangs de l'UFDR faute de débouchés et d'accès aux services de base et parce qu'ils avaient un sentiment d'être désignés à l'opprobre en raison de leur ethnie. Enfin, la plupart des enfants interrogés n'avaient pas fait d'études et se livrent désormais à des activités telles que l'agriculture, la pêche et la chasse pour subvenir aux besoins de leur famille.

52. L'UFDR prétend que 49 autres enfants ont été renvoyés dans leur famille et leur communauté en septembre 2007, fait qui n'a pas encore été vérifié par les organismes et partenaires des Nations Unies. Cela pose plusieurs problèmes de protection étant donné que ce dernier groupe était essentiellement composé d'enfants venus du Tchad ou de zones qui demeurent placées sous le contrôle de l'APRD. Autre fait inquiétant : il semblerait que plusieurs enfants libérés travaillent actuellement dans des mines d'or dans le nord de Haute-Kotto (régions de Sam Ouandja et Ouadda, dans le nord-est). Jusqu'ici, le manque de fonds, de coordination et de cohérence ont freiné la mise en œuvre des programmes de réintégration des enfants libérés par l'UFDR. Toutefois, l'UNICEF et d'autres organismes et partenaires des Nations Unies sont désormais prêts à relancer ce processus.

53. Des partenariats stratégiques aux fins de la prévention du recrutement et de la libération et de la réintégration d'enfants dans les zones tenues par l'APRD et l'UFDR ont récemment été formellement conclus avec quatre organisations non gouvernementales à vocation humanitaire, à savoir le Comité international de secours, le Conseil danois pour les réfugiés, le Comité d'aide médicale et l'International Medical Corps (IMC) du Royaume-Uni. Ce programme axé sur les communautés prévoit la fourniture d'une assistance pour la libération et la

réintégration de centaines d'enfants associés à des groupes armés dans le nord du pays. Trois centres d'accueil provisoire sont en cours de construction dans les districts du nord-ouest. Une structure d'accueil d'urgence des enfants libérés est déjà opérationnelle dans le nord-ouest.

54. Ce programme triennal traitera aussi de façon plus générale d'autres questions liées à la protection des enfants, dont la prévention de la violence sexiste. Les activités prévues visent quelque 300 000 enfants et femmes touchés par le conflit armé, y compris les populations les plus vulnérables, notamment les personnes déplacées, les victimes de violences sexuelles et les communautés d'accueil. Il assurera la participation active de tous les organismes et programmes des Nations Unies compétents, ainsi que du BONUCA, des ONG partenaires et des autorités par l'intermédiaire de divers ministères.

55. Sur les 10 millions de dollars que le Fonds pour la consolidation de la paix a alloués à la République centrafricaine en novembre 2008, 2 millions doivent être affectés aux programmes de départ des enfants associés à des groupes armés et de réintégration dans leurs communautés. Toutefois, les prévisions de dépenses au titre de ces programmes sont estimées à 6,5 millions de dollars. Il faut donc mobiliser de toute urgence des fonds supplémentaires. En outre, les perspectives de libération de ces enfants ne sauraient être dissociées de la concertation politique générale, surtout maintenant que des programmes officiels de désarmement, de démobilisation et de réintégration sont en cours d'établissement dans le cadre de l'Accord de paix global. Le recensement des enfants associés à tous les groupes armés devient donc une priorité absolue, si l'on veut que les enfants combattants soient séparés du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des adultes, afin de veiller à ce qu'ils reçoivent les soins et les services particuliers dont ils ont besoin.

56. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) met en œuvre un programme de prévention de la violence sexuelle et d'aide juridique, médicale et psychosociale à Bangui depuis 2007. Un système d'aiguillage a également été mis en place dans les communautés de réfugiés; ce système compte des coordonnateurs pour chaque nationalité, qui sont formés en vue de sensibiliser et d'apporter une aide à leur communauté. Les agents sanitaires et communautaires de la Commission nationale pour les réfugiés ont également reçu une formation portant sur les questions liées à la violence sexuelle et sexiste et, dans le camp de réfugiés de Sam Ouandja, l'IMC a organisé des séances de sensibilisation.

57. Avec l'aide du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), de l'UNICEF et d'autres donateurs, le Comité international de secours a axé ses activités en République centrafricaine sur l'aide aux victimes de violences sexuelles et sexistes. Son programme de base prévoit la fourniture de services d'orientation et de soins médicaux aux victimes d'agressions sexuelles dans les établissements de santé bénéficiant d'une assistance du Comité international de secours; un soutien et des conseils psychosociaux permanents dans ces établissements; la création de dispensaires itinérants administrés par le Comité; un suivi psychosocial des victimes au sein de leur communauté; des activités de sensibilisation et d'information sur les questions liées à la violence sexuelle et sexiste à l'intention des populations vivant sur l'axe routier reliant Kaga Bandoro à Ouandago, dans le centre-nord. Depuis le début de cette initiative en septembre 2008, le Comité international de secours a enregistré 1 183 victimes à Nana-Grebizi et leur a offert des services médicaux et psychosociaux. Il a pu en renvoyer 83 % chez elles à la fin du traitement médical et

psychosocial. Il s'occupe actuellement de 202 patients à Nana-Grebizi et, depuis la mise en place de services à Ouham-Pendé en octobre 2008, des victimes d'agressions sexuelles ne cessent de se présenter au Comité pour bénéficier des soins médicaux et psychosociaux offerts dans le cadre du programme de lutte contre la violence sexuelle et sexiste, ce qui met en relief la nécessité de renforcer les interventions médicales en la matière dans cette localité du nord-ouest.

58. Depuis août 2006, une formation est conjointement offerte par l'UNICEF, le BONUCA et le HCR à la MICOPAX et à certains contingents des FACA à Ouham et Ouham-Pendé, dans le nord-ouest. À ce jour, plus de 500 soldats de la paix et 148 FACA, gendarmes et policiers ont reçu une formation dans les domaines du droit international humanitaire, de la prévention de la violence sexiste et de la protection des enfants, l'accent ayant été mis sur les Principes directeurs de Paris relatifs aux enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés et la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité. De même, un plan d'action conjoint a été élaboré et arrêté d'un commun accord avec le Ministère de la défense en vue de la formation de la Garde présidentielle, qui est connue pour les violations systématiques qu'elle commet à l'encontre de la population.

59. La sensibilisation des membres de l'UFDR aux questions de protection des enfants a commencé en juin 2007 avec la formation d'un premier groupe de 150 combattants, dont des commandants et 49 enfants qui étaient toujours à l'époque des soldats au sein de ce groupe. Toutefois, les difficultés d'accès dans la région de Vakaga a entravé ce processus. Des activités analogues sont en cours dans le cadre d'une initiative du Comité international de secours, à l'intention des combattants de l'APRD dans le nord-ouest et le centre-nord.

60. Pour faire face aux problèmes liés aux enfants ayant une dimension régionale et transfrontalière, tels que les enlèvements, les déplacements et le recrutement, un cadre de collaboration entre les Sections de la protection de l'enfance de l'UNICEF en République centrafricaine et au Tchad est actuellement mis à l'essai. La coordination consistera à échanger des informations pertinentes et des enseignements tirés de l'expérience acquise, la tenue de temps à autre de réunions avec le personnel des bureaux extérieurs respectifs et la mise en place de mécanismes concertés. Vu la dimension régionale des conflits, une telle collaboration est devenue un élément crucial des programmes mis en place pour lutter contre les violations graves décrites plus haut.

VI. Recommandations

61. Je demande à toutes les parties au conflit de mettre immédiatement fin sans condition préalable au recrutement et à l'utilisation d'enfants et de recenser et remettre à l'Organisation des Nations Unies les enfants qui se trouvent encore dans leurs rangs. Toutes les parties doivent engager à titre prioritaire un dialogue avec l'ONU pour établir des plans d'action assortis de délais en vue de remédier au problème du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats dans le cadre de la résolution 1612 (2005) et sur la base des critères définis pour ces plans d'action.

62. Toutes les parties au conflit, de même que d'autres éléments armés, devraient prendre des engagements concrets en vue de mettre un terme à toutes les violations graves à l'encontre d'enfants qui leur sont imputées dans les rapports que j'ai présentés.

63. L'UFDR et l'APRD doivent honorer intégralement les engagements qu'elles ont pris auprès de mon Représentant spécial pour les enfants et les conflits armés et de l'UNICEF, et à poursuivre les opérations de recensement et de libération des enfants qui se trouvent dans leurs rangs; je prie l'UNICEF et les autres organismes des Nations Unies de faciliter ces opérations, selon qu'il conviendra.

64. Je me félicite des progrès récemment accomplis dans la concertation politique sans exclusive et dans l'application de l'Accord de paix global, et j'exhorte toutes les parties intéressées à faire en sorte que les questions touchant les enfants soient dûment prises en compte tout au long de la mise en œuvre de l'Accord et lors des phases de relèvement et de reconstruction au lendemain du conflit. J'encourage le Gouvernement centrafricain à élaborer et à mettre en place, avec le concours des Nations Unies, des structures institutionnelles appropriées pour veiller à ce que les enfants reçoivent la priorité dans le processus de reconstruction et de développement.

Recommandations à l'intention du Gouvernement centrafricain

65. J'invite le Gouvernement centrafricain à signer et à ratifier le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et à incorporer ses dispositions dans la législation nationale, notamment en érigeant en crime le recrutement de mineurs. En outre, j'engage le Gouvernement à entreprendre une réforme de la législation nationale afin que celle-ci soit conforme aux engagements pris dans la Convention relative aux droits de l'enfant.

66. J'appelle en outre le Gouvernement à lutter contre l'impunité dont jouissent les auteurs de violations contre les enfants, telles que le recrutement d'enfants, la violence sexuelle et les enlèvements, en menant des enquêtes approfondies et en les poursuivant en justice. Ces mesures devraient consister notamment à engager des poursuites contre les membres des FACA et de la Garde présidentielle lorsqu'il existe des indices donnant à penser qu'ils ont commis des abus. Par ailleurs, le Gouvernement devrait, dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité, dispenser aux forces militaires et au personnel de police une formation systématique en matière de protection des enfants et renforcer les capacités des forces de l'ordre et des magistrats dans ce domaine.

67. Je suis profondément préoccupé par le recrutement et l'emploi d'enfants par les milices d'autodéfense locales auxquelles ils servent de forces auxiliaires pour les opérations militaires du Gouvernement centrafricain. Le Gouvernement doit prendre des mesures pour empêcher un tel recrutement et pour faire en sorte que les enfants associés aux milices soient recensés et remis immédiatement aux entités chargées de leur protection.

68. Afin de mieux protéger les populations vulnérables, en particulier les enfants et les personnes déplacées, j'encourage le Gouvernement à renforcer les capacités des forces de sécurité nationales, notamment de la gendarmerie, dans les régions où règne l'insécurité, notamment dans le nord-ouest et le sud-est de la République centrafricaine.

69. Le Gouvernement centrafricain devrait coopérer pleinement avec l'équipe spéciale de surveillance et de communication de l'information conformément à la résolution 1612 (2005). À cette fin, il devrait nommer un responsable de haut niveau

chargé d'assurer la liaison avec l'équipe spéciale ainsi que le suivi et la coordination des questions liées à la protection des enfants.

70. En outre, je recommande au Gouvernement de mettre en place une équipe interministérielle qui serait chargée de coordonner, à la fois en son sein et avec l'ONU, les activités ayant trait au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration des enfants, conformément aux Principes directeurs de Paris relatifs aux enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés.

Recommandations à l'intention des organismes des Nations Unies

71. Mon Représentant spécial en République centrafricaine et d'autres entités compétentes des Nations Unies devra veiller à instituer une concertation systématique entre l'Organisation des Nations Unies et les parties au conflit concernées en vue de l'établissement de plans d'action pour lutter contre le recrutement et l'emploi d'enfants soldats dans le cadre de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité et faire en sorte que ces parties prennent l'engagement concret de s'employer à mettre un terme à toutes les autres violations graves.

72. En outre, toutes les entités compétentes des Nations Unies, ainsi que les organisations non gouvernementales qui sont leurs partenaires, doivent redoubler d'efforts pour apporter leur soutien aux autorités nationales et à la société civile et pour étendre la portée de leurs activités de programmation, de suivi et de sensibilisation dans le domaine de la protection de l'enfance.

73. Agissant de concert avec l'UNICEF, mon Représentant spécial en République centrafricaine devra veiller au renforcement et à la viabilité de l'équipe spéciale de surveillance et de communication de l'information; assurer la liaison avec les organisations non gouvernementales compétentes et les réseaux de la société civile concernés ainsi que les institutions nationales, le cas échéant, et assurer une collaboration et une coordination efficaces des activités de protection des enfants dans le cadre de l'équipe spéciale.

74. Je prie mon Représentant spécial en République centrafricaine de désigner à titre prioritaire au sein du BONUCA un conseiller pour la protection des enfants chargé d'assurer et de coordonner avec d'autres entités des Nations Unies la mise en œuvre des dispositions pertinentes de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité, notamment du mécanisme de surveillance et de communication de l'information, et d'instaurer avec les parties au conflit un dialogue sur la protection des enfants.

75. Compte tenu de la dimension régionale du conflit, je recommande à nouveau, comme je l'avais déjà fait dans mon rapport sur la situation des enfants au Tchad (S/2008/532), que les équipes de pays des Nations Unies respectives en République centrafricaine, au Soudan et au Tchad, de même que le BONUCA, la MINURCAT, l'Opération hybride Union africaine/Nations Unies au Darfour, les missions politiques et les opérations de maintien de la paix apportent les ressources nécessaires pour que soient en place les mécanismes d'échange d'informations et de coopération sur les questions de protection des enfants ayant un caractère transfrontalier, telles que leur recrutement, leur libération et leur réintégration.

Recommandations à l'intention de la communauté des donateurs

76. Je me félicite que la République centrafricaine ait été inscrite à l'ordre du jour de la Commission des Nations Unies pour la consolidation de la paix et que des ressources aient été expressément allouées aux activités de réintégration des enfants par le biais du Fonds pour la consolidation de la paix, et j'exhorte la communauté internationale, notamment la Banque mondiale et d'autres entités, à engager des ressources à plus long terme pour les activités de protection des enfants menées par les organismes opérationnels des Nations Unies, les organisations non gouvernementales internationales et nationales et la société civile, notamment pour la surveillance, la communication de l'information et les interventions.
